

## Contribution de la fédération des CIQ du Pays d'Aix

Le projet de nouvelle aérogare aux Milles est contesté par le CIQ Millois et l'association CD2A notamment pour les raisons suivantes :

- le permis de construire lié à ce projet et dont le décisionnaire est l'Etat n'est pas conforme aux dispositions prévues par le contrat de concession passé entre l'Etat et la société Edeis en charge de l'exploitation de cet aéroport en 2017 qui prévoyaient un local d'accueil de 300m<sup>2</sup> alors que le projet actuel est fondé sur un local de 800 m<sup>2</sup> pour une capacité d'accueil de 186 personnes. De plus l'information légale n'a pas été respectée puisqu'il n'y a pas d'affichage réglementaire sur les sites de la mairie et de l'aérodrome
- un deuxième permis va être instruit au mois de juin pour la construction de 6000 m<sup>2</sup> de hangars dont le décisionnaire est la mairie d'Aix en Provence

Ces indications montrent que ces projets visent à accroître l'activité de cet aérodrome alors même que le quantum fixé dans la charte environnementale fixe un plafond de 58 000 mouvements annuels et que le trafic atteint en 2022 a été de 71 000 mouvements.

Elles montrent aussi une regrettable absence de concertation pour un sujet aussi sensible alors même qu'une telle démarche avait été développée sous l'autorité du sous-préfet ces derniers mois avec la feuille de route signée en novembre 2022.

Cette situation conduit la fédération des CIQ du Pays d'Aix à soutenir la démarche du CIQ Millois et du CD2A et à demander qu'une réelle concertation ait lieu sur ce dossier complexe.

Pour la fédération

Son président

Michel Braunstein